

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Irénée
Comté de Charlevoix

Session régulière du Conseil municipal tenue le 5 mai 2008 à la salle des délibérations, soit à 19h30.

Conseillers (ères) présents (es): M. Jacques Morin, M. Roberto Audet, M. Gérald Pilote, M. Michel Gauthier, M. Angelo Gauthier, sous la présidence du Maire, M. Pierre Boudreault.

Absence: Mme Evelyne Moisan.

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Adoption des comptes
- 3- Acceptation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2008
- 4- Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2008
- 5- Certificat de pompiers (Pince désincarcération)
- 6- Remboursement de taxes
- 7- Dépôt du certificat de la journée d'enregistrement concernant le règlement d'emprunt pour le camion de voirie
- 8- Demande d'autorisation pour une marche dans le village (Congrès eucharistique)
- 9- Résolution alimentation en eau potable/Demande d'aide financière pour un taux accru de subvention
- 10- Tournoi de golf
- 11- Sclérose en plaques du Grand Charlevoix
- 12- Ligne de rues
- 13- Avis de motion «Règlement d'emprunt décrétant des travaux pour le traitement de l'eau potable»
- 14- Rapport de comités
- 15- Varia - Résolution Ministère des Transports
- 16- Période de questions allouée aux contribuables
- 17- Levée de l'assemblée

2008-05-01 PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La prière est suivie de l'acceptation de l'ordre du jour sur proposition de M. Roberto Audet et résolu et ce, en laissant le varia ouvert.

2008-05-02 ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de M. Angelo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes (comptes à payer # C800218 à C800267 et les salaires du mois d'avril pour un montant de 46 297.32\$), présentés par la directrice-générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2008-05-03 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2008

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance du 7 avril 2008, l'ayant tous reçu avec dispense de lecture.

2008-05-04 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15
AVRIL 2008

Il est proposé Par M. Michel Gauthier et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance du 15 avril 2008, l'ayant tous reçu avec dispense de lecture.

2008-05-05 CERTIFICAT DE POMPIERS (PINCE DÉSINCARCÉRATION)

La municipalité de Saint-Irénée tient à féliciter six pompiers qui ont suivi le cours sur les pinces de désincarcération, soit Messieurs Jonathan et Gabriel Boudreault, Carol et Serge Bouchard, Sylvain Pilote et Jean-Yves Gauthier. Messieurs Denis Thibault et Yvan Tremblay étaient présents afin de remettre le diplôme aux pompiers.

2008-05-06 REMBOURSEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu de rembourser la somme de:

24.87\$ à madame Ghyslaine Girard;
504.15\$ à la Ferme Gaston & Yoland Gauthier.

2008-05-07 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA JOURNÉE
D'ENREGISTREMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE
CAMION DE VOIRIE

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2008

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER

Je certifie, par la présente qu'une procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement numéro 259-2008 intitulé «Règlement pourvoyant à un emprunt pour l'acquisition d'un camion de voirie» s'est tenue le 21 avril 2008 de 9 heures à 19 heures conformément à la loi.

Que le nombre de personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites le 7 avril 2008 sur la liste référendaire s'établi selon 553 de la loi sur les élections et les référendums dans la municipalité s'élève à 668.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 78.

Que le nombre de demandes faites est de 0.

Que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2008-05-08 DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MARCHE DANS LE VILLAGE (CONGRÈS EUCHARISTIQUE)

Le 49^e Congrès Eucharistique International se tiendra du 15 au 22 juin 2008 et comme le pèlerinage traversera le village de Saint-Irénée les 20 et 21 mai, il demande l'autorisation à la municipalité de marcher dans notre village. De plus, il désire obtenir la salle municipale le 20 mai en soirée pour un souper et le 21 mai pour le déjeuner.

Il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu d'autoriser les pèlerins à se servir de la salle gratuitement pour cette activité.

2008-05-09 MISE AUX NORMES – ALIMENTATION EN EAU POTABLE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN TAUX ACCRU DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc municipal est alimenté à partir d'une prise d'eau de surface directement dans la rivière du Seigneur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Irénée a été identifiée il y a plusieurs années par le MDDEP dans le groupe des quatre-vingt-dix (90) municipalités qui devaient prioritairement solutionner leur problème d'alimentation en eau;

CONSIDÉRANT QUE lors de fortes pluies, les usagers du réseau d'aqueduc ne peuvent utiliser l'eau étant donné qu'elle devient brouillée et de couleur brune;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2002, la Municipalité de Saint-Irénée a fait tout ce qui était possible pour rechercher une source souterraine d'eau potable de façon à minimiser les coûts;

CONSIDÉRANT QUE malgré un investissement de près de 325 000 \$ pour cette recherche en eau, celle-ci s'est avérée négative;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû utiliser la grande majorité des argents provenant du programme de la taxe d'accise pour défrayer cette recherche en eau;

CONSIDÉRANT QUE différentes études réalisées par notre consultant BPR ingénieurs-conseils depuis 2002, indiquent qu'un traitement de la source d'eau potable actuelle serait la seule solution possible;

CONSIDÉRANT QU' une telle solution nécessite des investissements importants et surtout des coûts d'opération élevés;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de citoyens pouvant défrayer ces coûts n'est pas très important;

CONSIDÉRANT QUE l'âge moyen de ces citoyens, qui résident dans le secteur desservi, est très élevé compte tenu que c'est le secteur le plus ancien de Saint-Irénée et que plusieurs d'entre eux sont retraités;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de ce qui précède, le revenu moyen de ce secteur n'est pas très élevé par rapport aux autres secteurs de la Municipalité qui sont plus touristiques et saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE la taxe de services d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement est actuellement de 515\$/an;

CONSIDÉRANT QUE sans une aide accrue, la Municipalité ne pourra réaliser le projet de traitement de l'eau potable, ce qui pourrait mettre en danger la santé de la population;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mettre à jour la demande de subvention qui avait été déposés dans un programme de subvention dont les argents ne sont plus disponibles et de refaire la demande dans un autre programme.

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAUTHIERET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser notre consultant BPR à mettre à jour ou à déposer une nouvelle demande auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions dans un programme qui pourrait permettre un taux accru de subvention.

- D'autoriser M^{me} Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou M. Pierre Boudreault, maire à signer tous documents nécessaires à cette demande

- De demander à M^{me} Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions de considérer un taux accru de subvention de 95% qui permette aux citoyens d'avoir une augmentation de la charge fiscale acceptable, soit un montant maximal de 400 \$ pour le service d'alimentation en eau, ce qui serait comparable avec le taux payé par les municipalités environnantes.

- De demander à M^{me} Normandeau de confirmer cette subvention le plus rapidement possible de façon à pouvoir débiter les travaux le plus tôt possible et ainsi respecter l'échéancier fixé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

- De demander à notre députée M^{me} Pauline Marois, de faire les démarches nécessaires auprès de M^{me} Normandeau, afin d'appuyer notre demande pour obtenir un taux accru de subvention pour limiter l'augmentation de la charge fiscale.

- De transmettre une copie de la présente à M^{me} Normandeau, ministre du MAMR; à M^{me} Marois, députée de Charlevoix; à M. André Gagnon, ing., chargé de projet au MAMR ainsi qu'à M. Marcel Faucher, ing., BPR inc.

2008-05-10 TOURNOI DE GOLF

Le tournoi de golf de la Fondation du Centre Hospitalier aura lieu le 13 juin 2008 et celui des Mains de l'Espoir aura lieu le 28 mai 2008 au club de Golf Murray Bay. Il est résolu de ne pas participer financièrement à ces organismes.

2008-05-11 SCLÉROSE EN PLAQUES DU GRAND CHARLEVOIX

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu de verser un montant de 25.00\$ à la Campagne de la Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix Inc.

2008-05-12 LIGNES DE RUE

Il est proposé par M. Jacques Morin et résolu de procéder au marquage de la chaussée sur environ 21 kilomètres (ligne jaune au centre) avec la compagnie Dura-Lignes pour un montant de 198.00\$/kilomètre.

2008-05-13 AVIS DE MOTION «RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE»

Je, soussigné, conseiller M. Roberto Audet, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Saint-Irénée un règlement d'emprunt décrétant des travaux pour le traitement de l'eau potable.

2008-05-14 RAPPORT DE COMITÉS

Michel Gauthier:

La Grande Dégelée aura lieu samedi le 17 mai 2008 à 18h00.

2008-05-15 RÉSOLUTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS (Garde-Corps)

Attendu que le garde-corps longeant le trottoir entre l'école et l'église est désuet et qu'il est considéré dangereux;

Attendu que l'an passé, la municipalité de Saint-Irénée avait fait une demande verbale auprès du ministère des Transports afin qu'il soit refait;

résolu POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Roberto Audet et de faire une demande URGENTE auprès du ministère des Transports afin que le garde-corps soit changé le plus rapidement possible.

C.c. Monsieur Rémi Guay, ministère des Transports

2008-05-16 PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX
CONTRIBUABLES

Quelques questions ont été posées par les contribuables.

2008-05-17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée se fait à 20h20 sur proposition de M. Angelo Gauthier.

Pierre Boudreault,
Maire

Marie-Claude Lavoie,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière